



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

**Date de la convocation :**  
3 décembre 2020

**Date d'affichage :**  
3 décembre 2020

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil  
municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Procuration : 3

**A la majorité :**  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent Poissant, Mme Nadège Vandebussche, M. Philippe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Joël Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Cindy Queste, M. Michael Honoré, M. Philippe Caron, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Marie-Claire Evrard-Courtin, Mme Jacqueline Lacheray, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Gaëtan Galle.

Excusée : Madame Sylvie Debove.

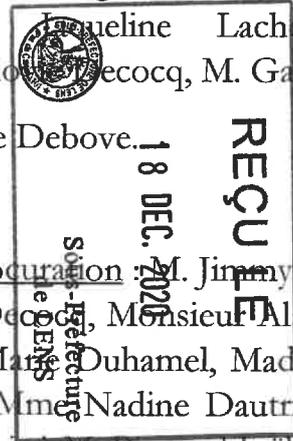
Absent : ///

Excusés ayant donné procuration : M. Jimmy Delestienne pouvoir à M. Ludovic Decocq, Monsieur Alain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Duhamel, Madame Debert Marie-Claire pouvoir à Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Hermant Serge pouvoir à M. Bigourd Joël.

Secrétaire : Mme Perrine Fruchart

**Objet : Convention d'Adhésion à l'Œuvre du livre du Liévinois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention d'adhésion avec l'association « Œuvre du livre du Liévinois » pour les années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.



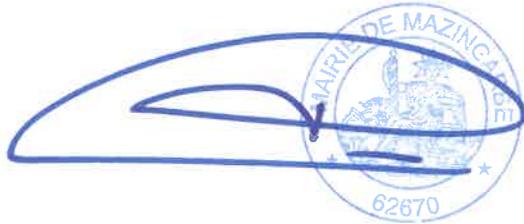
« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture  
le .....18. DEC. 2020.....

Publiée et Notifiée le  
22 DEC. 2020  
.....

Le Maire,

Laurent Poissant



Cette convention a pour but de régulariser et d'officialiser le partenariat entre l'association de l'œuvre du livre du liévinois et les communes adhérentes dont les enfants fréquentent les lycées Henri Darras de Liévin et Léo Lagrange de Bully-les-Mines (section d'enseignement général).

Pour l'année 2020/2021, le montant de la subvention est de 2 875.00 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion avec l'association « œuvre du Livre du Liévinois » pour les années 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention de 2 875.00 euros pour l'année 2020/2021.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

